

Date Convocation : 22/05/2018

Présents : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, BASSAND Denis, SIMONNET Julie, DEBAECKER Emmanuel, BLANCHARD Sandrine, GABORIT Jonathan, BLONDET Sylvie, GRELAUD Elodie, SAMPOUX Daniel, BEULQUE Florence.

Absentes-Excusées : ALETRU Mauricette qui donne pouvoir à GRELAUD Elodie, LECONTE Margaret,

Secrétaire de Séance : BASSAND Denis

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 24 avril 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 24 avril 2018.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. VINCENT Bruno qui annonce sa démission du conseil municipal.

DELIBERATIONS

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL : APPROBATION DU PREMIER ET DU SECOND RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ANNEE 2018.**

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 rapports CLECT ont été passés en conseil communautaire.

Le premier porte sur la mise en place de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des Inondations). Cette nouvelle taxe sera financée en partie par les redevables assujettis à la Taxe foncière et à la Taxe d'habitation.

Le second porte sur les évaluations de charges en vue de l'harmonisation des compétences.

Le conseil approuve ces deux rapports à l'unanimité.

- **VOIRIE COMMUNALE : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE GROS ENTRETIEN DES VOIRIES POUR L'ANNEE 2018.**

Les anciennes communes de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin proposent de se regrouper pour faire un appel d'offre commun concernant les travaux de voirie pour l'année 2018.

Une convention doit alors être signée entre les différentes communes participantes, soit 7 communes.

La Mairie de Vouillé les Marais est la commune coordinatrice.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN PIÉTONNIER.**

Un appel d'offre a été fait pour l'aménagement du chemin piétonnier le long de la RD25. Après analyse des offres reçues (2), l'agence de services aux collectivités locales de Vendée propose d'attribuer le marché à l'entreprise SOTRAMAT, la moins disante, avec un montant de travaux de **66 208.50 € HT** (79 450.20 € TTC) (montant estimé par l'ASCLV : 68 608 € HT)

Le Conseil Départemental donne son accord de subvention pour ce projet (subvention de 30 000 €).

Plan de financement :	Travaux	66 208.50 € HT
	Subvention	30 000.00 €
	Participation de la commune	36 208.50 € HT (43 450.20 € TTC)

Le conseil attribue le marché à la société SOTRAMAT à l'unanimité

- **INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2018**

Le conseil, avec 10 voix pour et 2 abstentions, attribue une indemnité de gardiennage de 115 € pour l'année 2018.

▪ **PERSONNEL : DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

C'est un document qui reprend les risques professionnels des différents services de la collectivité. Il a été mis en place avec l'aide du Centre de Gestion de la Vendée.

Le conseil approuve, à l'unanimité ce Document Unique.

▪ **BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Suite à la tempête du mois de décembre, un candélabre a été cassé Fief du Chatelet. Les travaux de réparation ont été réalisés et l'assurance a pris en charge les frais. Cependant le remboursement a eu lieu directement à la Mairie et non au SyDEV. Il convient donc maintenant de payer le SyDEV, des crédits supplémentaires doivent donc être prévus au budget.

<u>Investissement</u>	Dépenses	204172 Réparation	+ 1 600 €
	Recette	021	+ 1 600 €
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	023	+ 1 600 €
	Recette	70878 Assurance	+ 1 600 €

DIVERS

Courrier de CREA FAMILLE (M. et Mme BOURGET) : il avait été demandé à M. et Mme BOURGET de transmettre leurs justificatifs de consommation d'électricité suite à leur demande de participation de la commune, ce qu'ils ont fait. En effet, les locatifs ne possédaient pas leur propre compteur électrique (ce qui n'était pas légal) mais le bail du restaurant a été signé en connaissance de cause. M. et Mme BOURGET demandent un remboursement forfaitaire de 2 960 €. Cependant les compteurs et chauffage individuels dans les locatifs venants juste d'être installés, il est difficile de connaître la consommation réelle des locatifs. Un courrier de réponse sera fait dans ce sens là. (le planning des occupants des logements depuis 2014 sera fait, ainsi qu'un bilan du coût électrique des locations depuis la mise en place des compteurs)

Ouverture des plis des architectes concernant la salle des fêtes : un courrier a été transmis à 4 architectes afin qu'ils nous proposent leur taux de rémunération pour l'aménagement de la salle. Le conseil propose de se rassembler afin de définir un cahier des charges à proposer aux architectes dans l'optique d'un APS (Avant Projet Sommaire)

Ouverture de la mairie le samedi : depuis le 1^{er} septembre 2015, le secrétariat de Mairie est ouvert le 1^{er} samedi du mois. Or la fréquentation est très faible. Le conseil accepte de fermer la Mairie le samedi matin à partir du mois de juillet 2018.

Tour de table : - M. DEBAECKER informe le conseil que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral travaille avec l'ARS pour la recherche de médecin,

- Il est demandé que soit fait un appel au civisme concernant les crottes de chien sur les lieux publics, des panneaux vont être installés,

- Suite à un courrier reçu par les conseillers concernant une affaire de voisinage, M. le Maire a reçu les différentes personnes concernées. Un arrangement amiable a eu lieu.

- La vitesse Route de la Rivière est toujours excessive, un compteur de véhicule va être installé pour contrôler la vitesse,

- Une quatrième réunion publique pour le Tour de France est prévue vendredi 22 juin à 19h00, et M. BASSAND fait un bilan sur les préparatifs de l'organisation,

*** le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 25 juin 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22 h 40.

Le secrétaire,
Denis BASSAND